



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ONF

Question écrite n° 104646

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le démantèlement de l'agence de l'Office national des forêts de Saint-Gaudens (Haute-Garonne). La direction régionale de Midi-Pyrénées de l'ONF a décidé de réorganiser ses services, notamment en démantelant l'agence de Saint-Gaudens. Celle-ci couvre les départements de la Haute-Garonne et du Gers. Le démantèlement implique un redéploiement des missions sur les agences de Foix et de Tarbes. Une fois de plus, cette décision s'est prise de façon unilatérale et sans concertation que ce soit avec les élus ou les personnels de l'ONF concernés. Cette décision est d'autant plus préjudiciable que l'on va éloigner un service public de proximité d'un territoire riche de ses forêts et entrain de bâtir un programme de développement dont la filière forêt-bois-papier occupe une place prépondérante. En effet, ce sont un pôle d'excellence rurale et une charte forestière territoriale qui sont en voie de finalisation sur le territoire du Pays de Comminges-Pyrénées. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures qu'il est prêt à prendre.

Texte de la réponse

Un projet de réorganisation territoriale des agences de l'Office national des forêts sur la direction territoriale sud-ouest est en cours d'étude. Ce projet ne vise nullement à abandonner le site de Saint-Gaudens, mais au contraire à y localiser deux unités qui auront une importance économique très forte pour l'ensemble du sud-ouest, dans le domaine des travaux et surtout dans celui de la commercialisation des bois. Cette évolution correspond d'ailleurs à un souhait des communes forestières. À ce stade des réflexions, il est également prévu d'optimiser le temps consacré par les personnels aux problèmes techniques en limitant le poids des tâches administratives liées à la pluralité des structures. C'est dans ce cadre qu'un regroupement des services de Saint-Gaudens avec les agences voisines est envisagé. Afin de garder la relation de proximité, les personnels en place à Saint-Gaudens ne seront pas délocalisés mais devront se spécialiser dans un domaine ou un autre. Ils pourront également venir conforter les deux unités qui s'installeront sur le site. L'ONF étudie actuellement, avec les représentants des communes forestières, la forme que prendra la représentation départementale de l'office dans la Haute-Garonne et le Gers avec le souci de maintenir la présence sur le terrain auprès des élus. Par ailleurs le maillage de proximité que constituent les agents territoriaux répartis sur l'ensemble des deux départements n'est pas remis en cause. Le projet en cours d'étude ne vise donc qu'à améliorer la qualité du service apporté par l'ONF et à profiter de la situation géographique privilégiée de Saint-Gaudens pour donner à ce site un rôle plus important dans le domaine forestier, tout en apportant le même service de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104646

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9700

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12693